

COMPTE RENDU

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES PARENTS TENUE LE 11 SEPTEMBRE 2024 À 18 H 15 AU 484, CÔTE RICHELIEU, TROIS-RIVIÈRES

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

La direction de l'école souhaite la bienvenue aux parents présents et les invite à signer la feuille de présence (annexe 1 du présent compte rendu). La direction se présente et donne de l'information sur l'école.

Monsieur Paul Montembeault préside l'assemblée.

Information sur l'école.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Madame Tracy Ferguson d'adopter l'ordre du jour, tel que présenté.

3. LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES PARENTS DU 6 SEPTEMBRE 2023

Il est proposé par Madame Catherine Blais le procès-verbal de l'Assemblée générale des parents du 6 septembre 2023 (annexe 2 du présent compte rendu).

4. RÔLES ET FONCTION DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT, DU COMITÉ DE PARENT ET DE L'ORGANISME DE PARTICIPATION DES PARENTS (OPP)

La direction de l'école fournit quelques explications sur la composition et les fonctions du Conseil d'établissement, du Comité de parents et de l'organisme de participation des parents OPP.

5. RAPPORT ANNUEL DU CÉ 2023-2024

La version officielle sera envoyée à tous les parents lorsqu'il sera approuvé par le Conseil d'établissement en octobre.

6. ÉLECTIONS AUX POSTES DE REPRÉSENTANTS AU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

A. Nomination d'un président d'élection

Il est proposé par Monsieur Jean-Sébastien Beaumier de nommer Monsieur Paul Montembeault pour qu'il agisse à titre de président d'élection.

Les participants conviennent de respecter la procédure de mises en candidatures suivante :

- 1) Le président d'élection procède à l'appel des candidatures au poste de représentant des parents au Conseil d'établissement. Chaque candidat doit être proposé par un membre habile à voter. Le président demande à la personne proposée si elle est d'accord pour poser sa candidature à un tel poste.
- 2) Sur proposition d'un membre, adoptée à la majorité, la période de candidature est close.
- 3) Si le nombre de candidatures ne dépasse pas le nombre de postes à combler, les personnes sont déclarées élues.
- 4) S'il y a plus de candidatures que de postes à combler, le président d'élection appelle le vote.
- 5) Le vote est secret.
- 6) Le président d'élection distribue les bulletins de vote aux membres habiles à voter.
- 7) Les membres inscrivent le nom de la personne pour laquelle ils votent.
- 8) Les 2 personnes ayant reçu le plus grand nombre de votes sont déclarées élues au poste de 2 ans, la 3^e au poste de 1 an et les deux suivants seront les substituts.
- 9) En cas d'égalité, le vote est repris.
- 10) Après la déclaration d'élection, le président d'élection procède à la destruction des bulletins de vote.

B. Nomination d'un secrétaire d'élection

Il est proposé par Madame Tracy Ferguson de nommer Madame Marie-France Landry pour qu'elle agisse à titre de secrétaire et de scrutateur d'élection.

C. Mises en nomination des candidats

Étant donné que 4 parents siègent au Conseil d'établissement, qu'un seul parent poursuit son mandat de 2 ans et que les mandats de 2 ans sont libres, il y a donc 1 représentant des parents à élire pour compléter le mandat de 2 ans, 2 mandats de 2 ans ainsi que 2 substituts.

Le président d'élection procède à l'appel des candidatures :

Pour compléter les deux (2) mandats de deux ans et un de 1 an le nom de :

- Madame Tracy Ferguson est proposée et il accepte d'être candidat.
- Monsieur Jean-Sébastien Beaumier est proposé et il accepte d'être candidat.
- Madame Catherine Blais est proposée et il accepte d'être candidat.
- Monsieur Boukaré Doulougou est proposé et il accepte d'être candidat.
- Monsieur Marius Tchoffo est proposé et il accepte d'être candidat.

D. Élection au CÉ (3 sièges + 2 substituts)

Suite aux élections les candidats élus comme représentants des parents au CÉ sont :

- (2 ans) Monsieur Marius Tchoffo
- (2 ans) Madame Catherine Blais
- (1 an) Monsieur Boukaré Doulougou

Suite aux élections les candidats élus comme substituts des parents au CÉ sont :

- Madame Tracy Ferguson
- Madame Jean-Sébastien Beaumier

7. Élection au poste du représentant au comité de parents et d'un substitut

Le président d'élection procède à l'appel de candidatures pour élire un(e) représentant(e) au Comité de parents parmi les représentants des parents au Conseil d'établissement.

- Madame Catherine Blais est proposée et élue sans opposition, pour agir à titre de représentante au Comité des parents.

Substituts du représentant au Comité des parents

- Madame Catherine Blais est nommée pour agir à titre de substitut du représentant au Comité des parents.

*Le représentant au Comité de parents est convoqué à l'assemblée générale du comité de parents le 22 octobre 2024 à 19h.

8. FORMATION D'UN ORGANISME DE PARTICIPATIONS DES PARENTS et nomination des membres, s'il y a lieu.

L'assemblée de parents souhaite ne pas former d'OPP pour 2025-2026.

9. QUESTIONS DE L'ASSEMBLÉE

Nil

10. DATE DE LA PREMIÈRE RÉUNION DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT

Le 16 octobre 2024

11. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Les sujets prévus à l'ordre du jour étant épuisés, à 19 h 07, il est proposé par Marius Tchoffo de lever l'assemblée.



Paul Montembeault, président
d'assemblée

NOTE : Joindre au livre des délibérations des assemblées générales des parents, la liste des personnes présentes (annexe 1) et le procès-verbal de l'assemblée générale du 7 septembre 2022 (annexe 2)